

Date de la Convocation

5 décembre 2022

Date de l’Affichage

5 décembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Représentés : 2

Absents : 3

Objet de la délibération

Autorisation donnée au maire
d’engager, de liquider et de
mandater des dépenses
d’investissement

AVANT vote du budget 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2022-31 SEANCE DU 09 décembre 2022**

L’an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire,**

M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT, M Grégory THIBAUD **Adjoints,**

M Daniel MATHE, Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET, M Pierre de MONTALEMBERT **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA,

Mme Oriane PODEVIN représentée par M Philippe BARRAULT ?

ABSENTS NON REPRESENTES

Mme Marie CORNET-VERNET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pascale BACQUET

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l’article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

VU le code général des collectivités locales et notamment l’article L 1612-1, al 3 du code général des collectivités territoriales,

VU le montant budgétisé section d’investissement 2022 chapitre 20	11 100,00 €
VU le montant budgétisé section d’investissement 2022 chapitre 21	455 208.10 €
Total	466 308.10 €

VU les investissements indispensables dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif 2023.

Et après en avoir délibéré et à l’unanimité, Le Conseil municipal,

AUTORISE le Maire à engager, à liquider et à mandater des dépenses d'investissement.
Suivant la répartition des lignes d'investissement suivantes :

<u>Chapitre 20</u>	11 100,- x 25% =	2 775,- €
<u>Chapitre 21</u>	455 208,10 x 25% =	<u>113 802,03 €</u>
Total	=	116 577.03 €

A Boissettes le 09 décembre 2022

La Secrétaire de séance,
Pascale BACQUET



Le Maire,
Thierry SEGURA

